

De : Francis Flynn [mailto:francisflynn@videotron.ca]

6211-24-053

Envoyé : 1 octobre 2012 22:53

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Cc : François Drouin; mairie@villebeaupre.com; mairie@saintjoachim.qc.ca; mlachance@sainttitedescaps.com; info@sainteannedebeaupre.com; mun-langegardien@bellnet.ca; info@mrccotedebeaupre.qc.ca; dhardy@lesoleil.com; eric Morency; Gaétan Blouin; pauline.marois@assnat.qc.ca; Marie-Pierre Morel; Étienne Champagne; Benoit Leduc; Chantale Richard; audrey.segret@boralex.com; pierrealexandrecote@mrccotedebeaupre.qc.ca; Hugues Girardin

Objet : Projet éolien Seigneurie de Beaupré 4

Vous trouverez ci-joint en pièce jointe une lettre qui vous est adressée et signée par messieurs Éric Morency, Gaétan Blouin et moi-même. Nous vous demandons de porter cette dernière à l'attention de la commission chargée de l'étude du projet éolien Seigneurie de Beaupré 4. Force est de constater que le promoteur des projets éoliens de la Seigneurie de Beaupré ne veut pas mettre en place des moyens qui permettraient de réduire de façon significative le volume du trafic sur le rang Saint-Antoine et les impacts sur les citoyens. Nous demandons à nouveau à la commission de recommander au gouvernement que ce projet puisse uniquement être autorisé à certaines conditions mentionnées dans la lettre.

Nous sommes d'avis qu'une des principales considérations à étudier dans les projets soumis au processus des évaluations environnementales est l'impact sur les humains et sur leur mode de vie. Sans cette préoccupation la Loi sur la qualité de l'environnement est privée de ses acteurs principaux. Il serait aberrant que la commission recommande des mesures visant à protéger certains éléments des écosystèmes, sans recommander des mesures pour assurer la diminution des impacts sur les humains.

Francis Flynn

Saint-Ferréol-les-Neiges, le 1^{er} octobre 2012

Madame Marie-Josée Harvey
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint Amable, bureau 2.10
Québec, G1R 6A6

Objet : Projet éolien Seigneurie de Beaupré 4

Madame,

Le comité des riverains mis en place par Boralex, promoteur du projet éolien Seigneurie de Beaupré 4 (SB4), s'est réuni à trois reprises depuis le 12 juillet 2012, dont la dernière rencontre était le 26 septembre dernier.

Lors de cette rencontre, le promoteur a déposé une étude sur les tracés alternatifs pour un nouveau chemin d'accès pour les projets éoliens de la Seigneurie de Beaupré. Ce document se retrouve sur le site internet du BAPE à la cote DA 40.1 de ce projet.

Le promoteur, par l'intermédiaire de madame Marie-Pierre Morel et de monsieur Étienne Champagne, après nous avoir informé des grandes lignes du rapport, nous a indiqué que Boralex n'avait pas l'intention d'aller de l'avant avec cette option de chemin de contournement. Le promoteur n'a donné aucune autre alternative pour diminuer le volume du trafic sur le rang Saint-Antoine, nous demandant même si nous avions des alternatives à proposer. À cet effet, nous avons rappelé à Boralex les différentes alternatives présentées par les citoyens aux audiences publiques du BAPE, notamment la mise en place d'une navette pour le transport des employés. Là encore, malgré une certaine confusion au niveau des représentants du promoteur, ce fut pour dire une fin de non recevoir. Nous prenons également pour acquis, et ce en fonction de la réponse du promoteur en date du 16 juillet 2012, cote DQ 20.1, à une question du BAPE, que ce dernier n'envisage aucune mesure d'indemnisation financière.

Les citoyens membres du comité sont conscients que le promoteur a apporté des ajustements et mis en place certaines mesures (asphaltage du début du chemin de l'Abitibi-Price et des abords du rang Saint-Antoine, afficheur de la vitesse de véhicules circulant sur le rang Saint-Antoine et nettoyage de la chaussée) qui ont diminué quelque peu les nuisances causées par le fort volume de circulation amené par ce projet. Toutefois, ces ajustements sont insuffisants pour diminuer de façon notable les impacts causés par environ **un millier de passages de véhicules par jour**, associés à ces projets éoliens, sur les résidents du rang Saint-Antoine, entre l'avenue Royale et le chemin de l'Abitibi-Price.

Également, lors de cette dernière rencontre, le promoteur a fait mention qu'il était toujours en phase d'étude quant à la mise en place d'une usine de préparation de béton sur le site même du projet SB4. Les citoyens membres du comité des riverains ont été estomaqués de la possibilité que le promoteur puisse dans le cadre de son projet ne pas ériger sur le site une telle usine de fabrication de béton. Cette situation causerait une augmentation du volume de circulation lourde, soit une quarantaine de voyages de bétonnière par base d'éolienne, soit quelques quatre-vingt passages de véhicules lourds les jours où il y aura coulée de béton, et ce pour la coulée d'une base d'éolienne par jour.

Dans ce contexte les citoyens membres du Comité des riverains, après réflexion, en arrivent à la conclusion que le promoteur n'a pas de réelle intention de mettre en place de mesures significatives de réduction de la circulation qui pourraient rendre acceptable le projet éolien SB4 et que leur présence sur ce comité ne fait que cautionner cette situation.

Les citoyens membres du comité ont donc décidé d'un commun accord de démissionner de ce comité, et demandent de façon personnelle, à la commission d'enquête du BAPE sur le projet éolien SB4 de recommander au gouvernement que ce projet ne puisse se réaliser qu'aux conditions suivantes :

- Mise en place sur le site même du projet d'une usine de fabrication de béton ;
- Mise en place d'un chemin de contournement ou d'une navette pour le transport des employés ou le versement d'une compensation financière aux résidents du rang Saint-Antoine.

En terminant, nous vous demandons, en tant que coordonnatrice du secrétariat de la commission d'évaluation du projet éolien SB4, de soumettre notre missive au président de la commission.



Gaétan Blouin,
Rang Saint Antoine



Francis Flynn,
Chemin de l'Abitibi-Price



Eric Morency
Avenue Royale